



# Concours 2015 8<sup>ème</sup> édition

## REGLEMENT

**ARTEXTURES** organise son huitième concours international d'art textile contemporain. Ce concours est ouvert aux artistes plasticiens textiles internationaux. Il permet, à travers les créations, de retrouver parmi la diversité des inspirations et des techniques, quelques mouvements qui animent le milieu de l'art aujourd'hui.

### Cette 8<sup>ème</sup> édition sera dotée de prix exceptionnels et prestigieux :

- L'association France Patchwork aura le plaisir de décerner le prix France Patchwork, d'un montant de mille euros (1.000 €)
- Bernina attribuera une machine à l'un des participants.
- La société Aurifil attribuera des fils Aurilux.
- La Manufacture Bohin récompensera un des artistes en l'invitant à exposer ses œuvres dans le Musée de la Manufacture en même temps que le sera la sélection du concours.

La sélection du concours sera exposée, durant les années 2015 -2016, dans différents lieux en France.

Ce concours est ouvert à tous les adhérent(e)s à France Patchwork. Pour les non adhérent(e)s, le montant de l'adhésion à France Patchwork sera dû si l'œuvre est sélectionnée par le jury (cette souscription inclut l'assurance de l'œuvre).

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

**ARTEXTURES** veut promouvoir l'évolution, l'innovation du monde vivant de l'art textile. Le renouvellement créatif est encouragé, ainsi que l'exploration de nouveaux territoires. Les copies ainsi que la réalisation de modèles créés par d'autres personnes, ne sont pas autorisées. Il en est de même pour des créations exécutées dans le cadre d'atelier. La création devra être réalisée à partir de tissus, broderies, plissages, végétaux tissés, feutrines, fibres, matières plastiques, matières flexibles...La participation au concours implique que l'œuvre n'ait pas plus d'un an, n'ait jamais été présentée au public lors de toutes expositions, manifestations ou sur un site Internet, ni publiée dans un catalogue, un livre ou une revue. L'œuvre sélectionnée restera à la disposition d'**ARTEXTURES** pendant toute la durée des expositions.

Chaque participant(e) a la possibilité de présenter deux œuvres au maximum (merci d'utiliser un formulaire séparé pour chaque œuvre).

Les créations auront pour dimensions un périmètre minimum de 2,60 m. Le maximum sera de 2 m pour la hauteur et de 1,60 m pour la largeur (possibilité d'inclure une série dans ces dimensions).

Il faut veiller à ce que la hauteur soit toujours indiquée avant la largeur sur les photos et dans les formulaires.

Un manchon doit être réalisé au dos de la création. Il sera de 8 cm de hauteur et devra être moins large de 5 cm de chaque côté par rapport à la largeur totale de l'œuvre.

A défaut, l'œuvre devra disposer de son propre système de suspension.

Sont également admises les créations en 3 dimensions, qui peuvent être présentées debout ou accrochées dans une salle. L'œuvre doit être transportable, pliable dans une dimension n'excédant pas 1m / 0,50 m afin de pouvoir être conditionnée dans des malles lors du transport entre les différents lieux d'exposition.

Selon le lieu d'exposition, pour des problèmes d'accrochage, **ARTEXTURES** peut être amené à ne pas exposer certaines œuvres sélectionnées au concours.

## **TRANSPORTS**

Les sélectionné(e)s prendront en charge les frais aller et retour des œuvres. Pour les pays hors Europe, les éventuelles taxes douanières doivent être prises en charge par le participant(e). Tous risques d'endommagements doivent être garantis par un emballage approprié lors du transport. L'organisateur ne se porte pas garant des dommages occasionnés par un emballage défectueux.

## **ASSURANCES**

Les œuvres sont assurées par France Patchwork dès leur arrivée, pour tous leurs déplacements et jusqu'à leur réexpédition, pour tout(e) adhérent(e) à jour de sa cotisation. Lors des expositions, les œuvres sont prises en charge par les musées ou organisateurs de manifestations. En cas de sinistre, le participant(e) est tenu(e) de prouver la valeur réelle de son œuvre. Si, pour une raison quelconque et indépendante de la volonté de France Patchwork, le concours **ARTEXTURES** devait être annulé, les participant(e)s s'engagent à ne pas mettre en cause la responsabilité de France Patchwork et des lieux d'accueil.

## **JURY**

Les œuvres seront sélectionnées par un jury d'au moins cinq personnes issues du monde des arts et du textile. Le jury délibère sur la base du dossier de candidature qui lui a été soumis. La sélection sera faite uniquement sur photos et échantillons. Les décisions du jury ne seront pas contestables. Il se réserve, en outre, le droit d'exclure, sur la base des originaux présentés, des créations qui ne sont pas exactement conformes aux photos fournies, ou ne remplissent pas les conditions de participation.

## **CATALOGUE ET PUBLICATIONS**

Un catalogue sera édité à l'issue de ce concours et sera offert aux artistes sélectionné(e)s. Avec l'envoi des photos, le participant(e) donne son accord pour leur utilisation dans la presse et la diffusion sur Internet. **ARTEXTURES** s'engage à faire figurer le nom de l'œuvre et de son auteur. L'artiste autorise **ARTEXTURES** à exploiter, soit directement, soit indirectement, la reproduction de son œuvre.

## **CALENDRIER DU CONCOURS**

- **20 mars 2015** : date limite de réception du dossier complet (cachet de la poste faisant foi).  
Tout dossier parvenu après cette date, ne pourra être pris en considération.
- **Mai 2015** : publication des décisions du jury, puis envoi des œuvres.

Les participant(e)s s'engagent à accepter le présent règlement.